



PROVINCE DU MAÏ-NDOMBE

Le Gouverneur

ARRETE PROVINCIAL N°REF./...066.../CAB/PROGOU/M-ND/NKL/mnh/08/2026 DU 31 AUG 2026 PORTANT REMANIEMENT DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU MAÏ-NDOMBE

Le Gouverneur de Province,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée et complétée à ce jour par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 2, 3 et 198 ;

Vu la Loi n°08/012 du 31 juillet 2008 portant Principes Fondamentaux relatifs à la Libre Administration des Provinces, spécialement en ses Articles 23 alinéa 3, et 28 ;

Vu l'Ordonnance n°24/071 du 25 juillet 2024 portant Investiture du Gouverneur et du Vice-Gouverneur de la Province du Maï-Ndombe ;

Vu l'Arrêté Provincial n°078/CAB/PROGOU/M-ND/NKL/CA/mnh/12/2025 du 05 décembre 2025, tel que remanié à ce jour, portant nomination des Membres du Gouvernement Provincial du Maï-Ndombe ;

Vu l'Arrêté Provincial n°064/CAB/PROGOU/M-ND/NKL/mnh/08/2026 du 31 août 2026, portant nomination d'un Directeur de Cabinet du Gouverneur de Province ;

Vu la Décision du Bureau de l'Assemblée Provinciale n°15/AP/MAI-NDOMBE/2026 du 19 août 2026, portant soutien à la restructuration du Gouvernement Provincial et des Animateurs de la Régie Financières du Maï-Ndombe ;

Considérant le Procès-Verbal du 05 août 2026 établi par les Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Provinciale du Maï-Ndombe ;

Attendu qu'il y a lieu d'y faire droit ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont nommé(e)s aux fonctions au regard de leurs noms, les personnes ci-après :

1. **Monsieur BOPAKA BO-WENGE Barnabé**, Ministre Provincial de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation, Affaires Coutumières, Justice et Droits Humains.
2. **Monsieur MIKOLO MUNTIRI Aimé-Césaire**, Ministre Provincial des Finances, Economie, Commerce, Industrie et Relation avec l'Assemblée Provinciale.



3. **Monsieur MOLAPI IYOLO Justin**, Ministre Provincial de l'Education, Formation Professionnelle et Innovation Technologique.
4. **Monsieur MPUTU BONZALI Alexis**, Ministre Provincial du Plan, Affaires Foncières, Urbanisme, Habitat, Aménagement du Territoire, Mines et Transport.
5. **Monsieur NONGO ILONGA Jean-Claude**, Ministre Provincial de l'Environnement, Développement Durable, Nouvelle Economie du Climat et Tourisme ;
6. **Monsieur BOKOTE BAKASALA Moïse**, Ministre Provincial du Budget, Petites et Moyennes Entreprises, Développement Rural, Communication, Média, Télécommunication et Porte-Parole du Gouvernement.
7. **Monsieur Dr. PEMBELA LIKOYO NTORIKO**, Ministre Provincial de la Santé Publique, Hygiène, Assainissement et Prévoyance Sociale.
8. **Madame NTSUMI BIWANGA Niclette**, Ministre Provincial des Infrastructures, Travaux Publics, Ressources Hydrauliques, Energie, Affaires Sociales, Actions Humanitaires, Genre, Famille et Enfant.
9. **Monsieur LONGUNGU BOLINGOLI Fabrice**, Ministre Provincial de l'Agriculture, Pêche, Elevage, Fonction Publique et Travail.
10. **Monsieur NZAABA BEZWA Yannick**, Ministre Provincial de la Jeunesse, Sports, Loisirs, Culture et Arts.

Article 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3 : Le Directeur de Cabinet du Gouverneur de Province est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Inongo, le **31 AUG 2026**
NKOSO KEVANI Lebon



